

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2021/10/28/2021043009/justel>

---

Dossier numéro : 2021-10-28/05

## Titre

28 OCTOBRE 2021. - Décret modifiant le Décret sur l'Energie du 8 mai 2009, en ce qui concerne l'extension des cas dans lesquels le gestionnaire de réseau agit en tant que fournisseur de dernier ressort

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 29-10-2021 page : 110842

Entrée en vigueur : 29-10-2021

---

## Table des matières

Art. 1-3

---

## Texte

Article [1er](#). Le présent décret règle une matière régionale.

[Art. 2](#). A l'article 4.3.3 du Décret sur l'Energie du 8 mai 2009, inséré par le décret du 16 novembre 2018 et modifié par le décret du 30 octobre 2020, entre les mots " ou dans le cas de la faillite d'un fournisseur " et le membre de phrase " , le gestionnaire du réseau ", est inséré le membre de phrase " ou à partir de l'ouverture d'une procédure de réorganisation judiciaire telle que visée au livre XX, titre V, du Code de droit économique, à l'égard de ce fournisseur ".

[Art. 3](#). Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.